

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction de la gestion personnel

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 12 août 2016 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné
servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1623217A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Paul Brenaut est recruté au grade de capitaine (premier échelon – indice brut : 676) en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de spécialiste en recherche opérationnelle ou en statistique – analyste en renseignement criminel, au sein du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale, à Pontoise (95), pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2016.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 août 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel, chef du bureau du personnel officier,
C. MARIETTI